



Durable

# Vélos électriques et vélos cargo pour entreprise

## Formulaire de demande de subvention communale

### A retourner avant le début de l'action

Seules les demandes complètes, datées, signées et munies de tous les documents exigés sont prises en considération

#### Bénéficiaire

Société : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

NPA/Lieu : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

#### Versement de la subvention à (informations bancaires relatives à votre entreprise)

Titulaire du compte : \_\_\_\_\_

Nom de la banque : \_\_\_\_\_

IBAN : \_\_\_\_\_

#### Données relatives à l'achat prévu

Type de vélo : \_\_\_\_\_

Nombre de vélos : \_\_\_\_\_

Marque et type : \_\_\_\_\_

Coût total (Fr.) : \_\_\_\_\_

#### Documents à joindre à la demande de subvention communale

- Copie des factures de l'achat effectué

#### Motif de l'achat



Signature au verso



## 1. Objectifs

Conformément aux buts du règlement du fonds communal pour le développement durable (art. 2), cette subvention a pour objectif général de favoriser le développement durable au quotidien, tout particulièrement dans le domaine de la mobilité.

## 2. Conditions d'octroi et montants des subventions

La subvention s'adresse aux très petites entreprises (TPE >10 employé·es) ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises (PME 10-249 employé·es) qui paient des impôts sur la commune d'Yverdon-les-Bains (taxe sur la facture d'électricité).

### Conditions

Type subvention	% du prix	Maximum par vélo
Vélo électrique	20%	fr. 300.-
Vélos cargo	30%	fr. 500.-

## 3. Information

Nos partenaires pour cette subvention sont les suivants (tous situés sur Yverdon-les-Bains) :

- BikesLab, Rue des Pêcheurs 8A
- Cycle One, Rue des Moulins 19B
- L'atelier de Théo, Rue des Petits Champs 13
- Ochsner Sport, Rue du Lac 49
- Styple, Rue de Champs-Lovats 5
- Version Originale Cycles, Avenue de Grandson 48

Seuls les projets réalisés avec les partenaires susmentionnés sont acceptés. Le ou les vélos acquis doivent uniquement servir aux besoins de l'entreprise.

Pour toute information complémentaire, s'adresser au : Bureau de la durabilité d'Yverdon-les-Bains, Case Postale, 1401 Yverdon-les-Bains, tél. 024 423 60 20, e-mail [durable@yverdon-les-bains.ch](mailto:durable@yverdon-les-bains.ch).

## 4. Procédure à suivre

Le requérant retourne ce formulaire, **dûment rempli, signé, daté et muni des documents exigés avant le début de l'action**, au Bureau de la durabilité. Celui-ci vérifie que la demande remplit les conditions d'octroi de la subvention. Après examen, le Bureau de la durabilité communique sa décision par écrit au demandeur, sous réserve de la réalisation effective du projet et de la présentation des factures correspondantes.

## 5. Conditions de paiement

Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après l'achat du matériel et la réception de tous les documents exigés. Le versement du montant dû ne sera effectué que si le projet est mené à bien dans l'année qui suit la décision d'octroi de la subvention. Le Bureau de la durabilité verse le montant prévu dans un délai dépendant de sa planification budgétaire.

## 6. Contrôle

A tout moment, le Bureau de la durabilité peut effectuer un contrôle afin de s'assurer de la conformité de l'action réalisée. L'administration communale se réserve en outre le droit de demander toute pièce à l'appui supplémentaire qu'elle juge nécessaire aux fins de vérifier le respect des conditions donnant droit à l'octroi de la subvention. Par l'introduction d'une demande, son auteur s'engage à autoriser les représentants de la Commune à procéder sur place aux vérifications qui s'imposent en la matière.

La subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue à la suite de fausses déclarations ou sur la base de renseignements inexacts.

*Je confirme l'exactitude des indications ainsi que le respect des conditions ci-dessus.*

Lieu et date : ..... Bénéficiaire: .....

Etat au 17 juin 2025